

Symposium sur la qualité des audits

le 2 décembre 2011



La pratique de l'audit dans la prochaine décennie
DÉFIS ET CHANGEMENT



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

Résumé du symposium du CCRC sur la qualité des audits

Contexte

Le premier symposium annuel sur la qualité des audits du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a eu pour thème « l'audit dans la prochaine décennie : défis et changements ». Le 1er décembre 2011, le symposium s'est ouvert par un souper et, le 2 décembre 2011, une séance d'une journée a eu lieu sur invitation seulement. Le symposium a réuni [des maîtres à penser et des décideurs politiques \(voir la note en bas de page\)](#) du monde entier afin de discuter de questions liées à l'audit. La rencontre ne pouvait être plus à-propos, étant donné le nombre de propositions de politiques en matière d'audit publiées au cours de l'année précédente. Entre autres, les [propositions de la Commission européenne](#) en matière de règlement sur la qualité des audits des entités d'intérêt public ont été publiées le jour précédent le souper d'ouverture du symposium. Le symposium comprenait :

- une [allocution principale](#) prononcée par Jim Doty, président du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB)
- une table ronde sur [les développements internationaux en matière d'audit](#)
- une table ronde sur [les répercussions des développements internationaux en matière d'audit sur le Canada](#)
- [le vote électronique](#) des participants sur 14 questions importantes
- la présentation de [recherches](#) originales sur les points de vue de membres de comités d'audit sur la qualité des audits et une [discussion informelle](#) entre des membres éminents de comités d'audit
- une [table ronde](#) sur les domaines prioritaires en matière de changements
- les [commentaires en conclusion](#) de Brian Hunt, directeur général du CCRC, et de Nick Le Pan, président du conseil d'administration du CCRC

Un [résumé](#) de l'allocution de M. Doty et des analyses menées lors du symposium se trouvent plus bas.

Les prochaines étapes

Il ressort des analyses menées lors du symposium cinq questions importantes dont :

- le rôle du comité d'audit
- la culture de l'audit/l'esprit critique/l'indépendance
- le rapport de l'auditeur/la pertinence de l'audit/l'assurance hors états financiers/les rapports intermédiaires
- l'interaction entre les organismes de réglementation et les auditeurs, y compris la transparence lors de la communication des résultats d'inspections au public et aux comités d'audit
- la pertinence de l'information financière

Le CCRC collaborera avec toutes les parties prenantes afin de définir les défis actuels, leurs causes fondamentales et d'élaborer des solutions authentiquement canadiennes.

Note: Les items surlignés en rouge sont liés à la section pertinente du présent résumé ou à un site Web externe, le cas échéant. Il est à noter que certains documents ne sont disponibles qu'en anglais seulement.

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

Résumé

Le souper d'ouverture du symposium sur la qualité des audits, le 1er décembre 2011
L'allocation principale prononcée par James R. Doty, président, Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB)

« Certains défis structurels menacent la pertinence de l'audit », note M. Doty dans ses remarques initiales. « Les menaces surviennent alors que, plus que jamais, il importe d'avoir confiance dans les déclarations des entreprises. Nous sommes également touchés par des forces géopolitiques qui menacent autant la réglementation de l'audit que l'audit en soi. » Bien que les défis ne soient pas insurmontables, M. Doty indique qu'ils doivent être relevés. « Je crois fermement que, pour les surmonter, il faudra un engagement et une action qui soient collectifs et concertés. »

L'esprit critique des auditeurs est le fondement de la confiance des investisseurs dans l'information financière

M. Doty souligne que les organismes de réglementation doivent faire le maximum pour permettre au marché libre de fournir aux investisseurs des informations fiables selon lesquelles ils prendront leurs propres décisions d'investissement. « L'audit financier est le pivot de cette confiance », ajoute-t-il. « Dans un monde où des régimes d'intéressement survoltés motivent l'initiative des directions de sociétés, ce qui comporte un grand risque qu'elles ne veillent qu'à leurs propres intérêts ou carrément un risque de délit d'initié, l'auditeur se démarque. Indépendant, objectif, l'esprit critique. Le rôle des organismes de réglementation de l'audit est d'assurer que les auditeurs protègent les investisseurs, de façon constante et fiable », note M. Doty. « Nos inspections donnent à penser que des améliorations considérables doivent encore être effectuées dans ce domaine. »

Il cite deux principales entraves à l'esprit critique des auditeurs. « Le premier défi consiste à trouver une solution au parti pris lié au modèle de paiement : l'auditeur est engagé et congédié par l'entreprise elle-même », explique-t-il. « Le deuxième défi consiste à traiter de la nature mondiale de l'audit, alors que, nonobstant ce que raconte le matériel promotionnel des auditeurs, les cabinets d'audit et les organismes de réglementation de l'audit sont locaux, tout comme la politique, et que l'auditeur veut garder son client. »

Le plan stratégique du PCAOB pour améliorer la pertinence, la crédibilité et la transparence des audits

M. Doty analyse trois projets principaux de politiques du PCAOB :

- la forme et le contenu du rapport type d'audit
- l'indépendance de l'auditeur - le questionnaire d'orientation (« concept release ») du PCAOB demande si la durée des mandats des cabinets d'audit devrait être limitée
- la transparence de l'audit - le PCAOB a proposé de modifier les normes d'audit afin d'inclure la divulgation d'informations concernant l'associé responsable de l'audit et d'autres cabinets qui interviennent dans l'audit

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

Les inspections conjointes, la protection de l'investisseur et l'avenir

Évoquant la nature mondiale de l'audit, M. Doty analyse l'importance des inspections conjointes. « Je considère que la relation du PCAOB avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes est un modèle en matière de protection de l'investisseur grâce au recoupement et au chevauchement du régime réglementaire de surveillance des audits internationaux », note-t-il. « Ce modèle commence à être appliqué ailleurs en Europe, en Asie et en Afrique. » M. Doty indique qu'il n'est pas en faveur des efforts visant à réduire les réseaux internationaux des

cabinets d'audit, étant donné que cela réduirait d'autant leur capacité d'auditer d'importantes sociétés multinationales. « Les réseaux internationaux ne sont pas trop importants pour sombrer, toutefois ils sont trop importants pour ne pas être réglementés. »

L'incapacité du PCAOB d'effectuer des inspections conjointes de tous les cabinets d'audit non inscrits aux États-Unis affaiblit la protection des investisseurs

M. Doty note que le PCAOB demeure incapable de vérifier le travail des auditeurs qui effectuent des missions d'audit, ou qui y participent, à l'égard de sociétés qui ont accès à des capitaux grâce aux marchés américains alors qu'elles résident en Chine ou ailleurs en Europe. « Je souhaite que les autorités chinoises, tout comme celles d'autres pays, adoptent les inspections conjointes », a-t-il précisé. « Je considère que c'est une question urgente... Je sais que le CCRC partage ma préoccupation. » M. Doty ajoute qu'il estime que « les autorités chinoises verront à ce que les entreprises qui désirent demeurer dans les marchés étrangers bénéficient de la crédibilité que les inspections conjointes confèrent ».

Table ronde 1 du symposium - les développements internationaux en matière d'audit

**Paul George, directeur de l'audit et de l'inspection professionnelle
UK Financial Reporting Council**

Présentation de diapositives

Les rapports du UK Treasury Select Committee et de la Chambre des Lords

M. George note que le point de vue généralement partagé est que la qualité des audits s'est améliorée, mais que l'on considère que les auditeurs sont demeurés silencieux durant la crise financière. Il ajoute que le Treasury Select Committee du Royaume-Uni n'a guère relevé d'éléments permettant de démontrer que les auditeurs n'ont pas rempli leurs obligations telles que spécifiées, toutefois le défaut de souligner les problèmes qui surgissaient dans le secteur bancaire a incité le comité à remettre en question l'utilité des audits tels qu'ils sont présentement. Le comité a indiqué que le processus mène à une « pensée cloisonnée » alors que l'analyse de la situation dans son ensemble se perd dans un dédale de détails et de communication d'informations exigée par la réglementation. M. George considère que cette remise en question de l'utilité des audits est « la déclaration la plus importante » du comité.

Dans son rapport, la Chambre des Lords indique qu'elle « n'accepte pas la défense que les auditeurs des banques ont fait tout ce qu'ils étaient tenus de faire. Eu égard à ce que nous savons maintenant, cette défense semble complaisante de façon déconcertante ».

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

Les préoccupations et les initiatives britanniques

M. George souligne que la profession de l'audit a été lente à réagir aux critiques. Il indique que les changements au référentiel d'information financière en Europe ont donné lieu à des modifications au niveau de précision dans les états financiers, mais que le rapport d'audit n'a pas suivi le rythme. Tous tentent maintenant de répondre à la question du déséquilibre entre l'auditeur et l'investisseur en matière d'information. Il donne un aperçu des préoccupations au Royaume-Uni à l'égard de la présentation de l'information financière des entreprises, diverses consultations et enquêtes liées à ces préoccupations, et les initiatives qui en résultent.

La réponse aux propositions de l'UE

En ce qui a trait aux propositions de l'UE, M. George affirme qu'il aurait préféré qu'il y ait plus de principes et moins de détails. Il note que le FRC n'appuie pas les audits conjoints, en raison de préoccupations à l'égard des coûts. Le FRC a également des préoccupations à l'égard de la

proposition relative à la création de cabinets exclusivement d'audit, car, selon lui, la mesure est conçue pour obliger un nombre de cabinets importants à céder des clients à des cabinets de second rang. Bien que l'objectif d'augmenter la concurrence soit bon, la présente proposition est un « instrument imprécis » qui peut avoir des conséquences inattendues. La proposition sur l'autorisation préalable de certains travaux par le FRC soulève énormément de questions. Bien que le FRC appuie une indépendance accrue, le FRC a des réserves quant à la rotation obligatoire des cabinets d'audit et M. George souligne que les durées proposées sont trop courtes. Il ajoute que le FRC préfère des appels d'offres obligatoires. Il brosse un tableau du processus complexe d'approbation lié aux propositions de l'UE, et il ajoute qu'il existe un important risque que les négociations soient politiques et non techniques.

Diana Hillier, vice-présidente

Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB)

Présentation de diapositives

Les rapports d'audit sont-ils pertinents?

Mme Hillier note que les études constatent que le rapport de l'auditeur, particulièrement l'opinion de l'auditeur sur les états financiers, importe aux utilisateurs. Toutefois, la valeur d'un rapport d'audit sans réserves est perçue comme étant principalement symbolique; l'existence du rapport importe plus que son contenu détaillé. Mme Hillier indique que, selon le modèle actuel, le rapport d'audit remplit la fonction pour laquelle il a été conçu. Toutefois, Mme Hillier demande si le modèle actuel est approprié au contexte présent de comptabilité en juste valeur. Elle analyse également le « manque d'informations », c'est-à-dire les utilisateurs qui veulent plus d'informations sur l'audit et une meilleure compréhension des conclusions de l'auditeur, et le « décalage entre les attentes et la réalité », soit la portée et l'objet d'un audit et le rôle et les responsabilités de l'auditeur.

Les options de changement

Les options possibles de changement étudiées par l'IAASB comprennent le format et la structure du rapport type d'audit, l'élaboration du commentaire de l'auditeur, l'utilisation élargie de paragraphes d'observations et des rapports sur la revue par l'auditeur d'autres communications qui contiennent les états financiers. Il n'en résulterait pas de changement à la portée de l'audit des états financiers. D'autres options possibles de changement comprennent l'élargissement et l'amélioration de la portée de l'audit et des rapports d'assurance/d'autres services additionnels, par ex. sur la qualité de la gouvernance d'entreprise.

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

Mme Hillier note qu'il y a un vaste et solide appui au changement au sein de toutes les catégories de parties prenantes. Les utilisateurs désirent plus d'informations (mais non des généralités), la précision de termes techniques et une meilleure transparence. Les avis sont plus partagés quant à savoir comment et si l'auditeur peut être capable de fournir une meilleure compréhension des aspects importants de l'audit, particulièrement s'il rend compte d'opinions ou de jugements subjectifs. Mme Hillier ajoute qu'en décembre 2011, l'approbation de l'IAASB a été demandée afin de procéder à un projet de révision de la norme ISA 700 pour traiter de la structure et du contenu du rapport d'audit.

Perspectives internationales

Mme Hillier note que bon nombre font valoir avec insistance que l'IAASB et le PCAOB et d'autres normalisateurs nationaux collaborent à trouver une solution commune mondiale. Néanmoins, il y aura des défis à relever pour trouver un modèle unique de présentation de rapports. Par

exemple, elle observe que des propositions sur le rapport du comité d'audit à l'étude au Royaume-Uni peuvent ne pas être applicables ailleurs, en raison de différences dans les modèles de gouvernance. Les solutions internationales doivent également tenir compte des audits d'entités cotées en bourse, de petites et moyennes entités et d'entités du secteur public, ainsi que de juridictions dont le développement des structures des rapports d'entreprise se situe à divers niveaux. Mme Hillier précise qu'une approche envisagée pourrait être l'approche « modulaire » qui distingue les éléments essentiels des autres éléments de l'audit. À court terme, l'IAASB reconnaît le besoin de rester alignés avec les autres développements et projets. À long terme, Mme Hillier note que le futur environnement peut changer de façon importante en raison de développements en matière de présentation de l'information financière, de communication intégrée de l'information d'entreprises et de gouvernance des entreprises.

Martin F. Baumann, auditeur en chef et directeur des normes professionnelles, Office of the Chief Auditor, PCAOB

Présentation de diapositives

La conjoncture économique

M. Baumann note que dans l'environnement actuel, le risque lié à l'audit est très élevé pour les auditeurs et ceux qui préparent les états financiers. Les estimations de la juste valeur sont difficiles à réaliser et bon nombre d'hypothèses retenues au début de l'exercice doivent être revues. Le marché actuel pourrait exiger une réévaluation de la stratégie d'audit, du seuil de signification, de l'évaluation des risques et des sites importants. Des facteurs économiques, comme le licenciement de personnel occupant les postes clés, peuvent avoir une incidence sur les contrôles et les procédures et ne devraient pas être ignorés.

Aperçu des normes d'évaluation des risques

Ces nouvelles normes étaient en vigueur pour l'audit des exercices commençant le 15 décembre 2010. Elles resserrent les exigences liant les tests d'audit à l'évaluation des risques et encouragent une évaluation globale des éléments probants obtenus au cours de l'audit. Elles intègrent également des considérations relatives à la fraude au processus de base de l'audit et assurent que l'audit se concentre davantage sur l'information divulguée dans les états financiers. M. Baumann ajoute qu'antérieurement, l'information divulguée n'indiquait pas aux investisseurs tout ce qu'ils devaient connaître.

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

Le questionnaire d'orientation (concept release) sur le modèle de présentation de l'information financière

M. Baumann note que le modèle actuel de présentation de l'information financière n'a pas fourni les informations suffisantes avant la crise financière mondiale, ce qui soulève la question de l'utilité du travail de l'auditeur. Le questionnaire d'orientation du PCAOB analyse quatre solutions de rechange pour changer le modèle de présentation de l'information financière :

- l'introduction d'une discussion et analyse par l'auditeur; les points de vue de l'auditeur sur les hypothèses clés, etc.
- l'utilisation accrue et obligatoire des paragraphes d'observations; ces derniers dirigeraient les investisseurs vers les éléments essentiels des états financiers où il existe des préoccupations
- l'assurance de l'auditeur à l'égard d'autres informations hors états financiers; M. Baumann précise qu'il en résulterait des informations de meilleure qualité
- la clarification du langage utilisé dans le rapport type d'audit, ce qui entraînerait une meilleure compréhension de ce qu'un audit fait et ne fait pas

Le PCAOB analyse présentement les réponses au questionnaire d'orientation et prévoit publier une proposition au deuxième trimestre de 2012.

Le questionnaire d'orientation (concept release) sur l'indépendance de l'auditeur et la rotation des cabinets d'audit

M. Baumann indique que le PCAOB constate trop d'exemples d'auditeurs qui acceptent les assertions de la direction sans faire suffisamment preuve d'un esprit critique. La rotation obligatoire des cabinets d'audit soustrairait les auditeurs de pressions indues des clients. Le PCAOB prévoit tenir une table ronde sur ce sujet au mois de mars 2012.

Les amendements proposés afin d'améliorer la transparence par la communication d'informations sur les associés responsables de la mission et certains autres participants à l'audit

Bien que la proposition du PCAOB de divulguer le nom de l'associé responsable de la mission soit controversée, M. Baumann note qu'elle a été mise en œuvre dans d'autres juridictions. Il importe également de divulguer le nom des autres participants à l'audit, particulièrement lorsqu'un autre cabinet exécute la plus grande partie de l'audit. Les observations sur ces amendements pouvaient être présentées jusqu'au 9 janvier 2012.

Le groupe de travail sur la juste valeur/les sources d'établissement des prix

M. Baumann indique que trop d'auditeurs acceptent les prix de tiers sans établir comment ils ont été déterminés. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier les questions liées à l'audit des évaluations en juste valeur et l'utilisation de prix de tiers.

Cindy Fornelli, directrice générale
Centre for Audit Quality (CAQ)

[Présentation de diapositives](#)

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

Le modèle de présentation de l'information financière

Mme Fornelli souligne que les auditeurs ne doivent pas être la source initiale d'informations sur une entité. Le CAQ n'appuie pas la proposition du PCAOB d'inclure une discussion et analyse de l'auditeur étant donné qu'il estime que cela jetterait un froid sur les discussions et atténuerait le travail effectué par la direction. Le CAQ appuie l'élargissement de l'utilisation des paragraphes d'observations et l'ajout d'un langage clair au rapport type.

L'évolution du rôle de l'auditeur

Mme Fornelli note que l'audit est apprécié, mais que les investisseurs désirent plus d'informations. Elle ajoute que le rôle de l'auditeur devrait se limiter à certifier des informations que la direction a fournies. Si l'on demande aux auditeurs d'en faire plus, il y aurait des conséquences financières.

L'indépendance et la rotation obligatoire de cabinets

Mme Fornelli note que l'UE est plus préoccupée que d'autres organismes de réglementation par la concentration d'audits entre quelques cabinets. Le CAQ n'est pas d'accord avec la rotation obligatoire des cabinets et appuie un rôle accru des comités d'audit dans la surveillance de l'indépendance des auditeurs et de la qualité de l'audit. Mme Fornelli ajoute qu'il devrait y avoir une meilleure communication entre les auditeurs et les comités d'audit, et une meilleure communication entre les comités d'audit et les investisseurs. Les comités d'audit doivent expliquer aux investisseurs leurs processus de surveillance de l'audit.

Lors d'un vote électronique, 80 % des participants au symposium ont répondu « non » à la question : « Êtes-vous d'avis qu'une rotation obligatoire des cabinets améliorera l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur? ».

L'identification de l'associé responsable de la mission

Bien que le CAQ appuie une plus grande transparence à l'égard des responsabilités respectives des auditeurs et d'autres, Mme Fornelli note qu'il est peu probable que l'identification de l'associé réponde à la question de la responsabilisation ou améliore la qualité des audits. Elle exprime également ses préoccupations concernant les répercussions possibles d'une réglementation accrue sur les coûts et sur la capacité de la profession à recruter les meilleurs professionnels.

Mme Fornelli ajoute également que le système juridique des États-Unis pourrait contrer l'adoption de certaines propositions de réforme de l'audit avancées au niveau international.

Table ronde

Chaque table ronde constituée de participants au symposium a la tâche de classer cinq propositions de réforme de l'audit avancées au niveau international selon leur possibilité d'améliorer la qualité des audits et la pertinence au marché canadien. Elles sont classées de la façon suivante :

1. l'élargissement du rapport de l'auditeur (le commentaire de l'auditeur, les paragraphes d'observations, l'assurance à l'égard d'autres documents qui sont communiqués, etc.)
2. l'obligation des cabinets d'audit de fournir des rapports de transparence publics, y compris des états financiers audités
3. l'interdiction de la fourniture de services non liés à l'audit par l'auditeur à ses clients d'audit
4. l'obligation de limiter la durée du mandat des auditeurs (rotation obligatoire de cabinets)
5. l'établissement de cabinets exclusivement d'audit

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

Table ronde 2 du symposium - Les répercussions des développements internationaux en matière d'audit sur le Canada

David Brown, ancien président
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)

Présentation de diapositives

Les propositions de l'UE à caractère politique

M. Brown note que la profession de l'audit est entraînée dans une « bataille politique » étant donné que les propositions de l'EU sont à caractère politique et non fondées sur des données factuelles. Il ajoute que le résultat final sera établi selon un compromis politique et que les chances de réussite sont minces.

La réponse canadienne aux faillites d'Enron et de WorldCom

Bien qu'il n'y ait eu aucune faillite semblable au Canada, l'effondrement d'Enron et de WorldCom en 2002 et 2003 a ébranlé la confiance des investisseurs au Canada, en raison des liens étroits aux marchés américains. Les responsables canadiens de l'élaboration de politiques ont dû calmer les marchés et préserver la réputation des marchés canadiens de capitaux à titre d'endroit sûr où investir. Ils ont également dû tenir compte d'un système gouvernemental et réglementaire fragmenté, du fait que tous ne convenaient pas de la nécessité d'une réforme, et gérer les politiciens canadiens. Leur stratégie comprenait le fait de réunir diverses parties prenantes afin d'élaborer une solution propre au Canada, dont la création du CCRC et de nouvelles règles et normes appropriées au Canada faisaient partie.

La réponse du Canada à la situation actuelle

M. Brown note que la crise actuelle dans le monde de l'audit se compare à la situation en 2002 et 2003, en ce que le Canada est affecté par des événements hors de ses frontières, qu'il y a une forte implication politique et que le Canada doit répondre. Le Canada a des avantages uniques, en ce qu'il n'y a pas de crise actuelle de l'audit et que la profession établit les normes comptables et d'audit. M. Brown indique que le Canada devrait définir ses buts et ses objectifs et démontrer que la recherche de réponses appropriées sera menée équitablement, qu'elle sera inclusive et en temps opportun. Le leadership est primordial et il est important de réunir tous les joueurs essentiels, de formuler une réponse et d'assurer que la situation est maîtrisée.

Julie Dickson, surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

L'esprit critique et l'indépendance

Mme Dickson note que le Canada court un énorme risque s'il est complaisant vis-à-vis de la crise bancaire. Au sujet de l'indépendance, elle indique que les auditeurs, les banquiers et les chargés de la réglementation sont influencés par la rémunération, le capital, les surveillants et des mandats qui varient. L'indépendance budgétaire et un mandat clair sont très importants pour assurer l'indépendance globale. Notant que le CCRC a constaté que l'esprit critique fait défaut, elle ajoute que les auditeurs indiquent qu'ils ont l'esprit très critique en raison de la possibilité d'être poursuivis en justice. Néanmoins, elle note que la couverture de leurs polices d'assurance atténue ce risque.

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

Mme Dickson énumèrent les facteurs qui contribuent à assurer l'indépendance du BSIF, y compris : le fait que le surintendant a un mandat d'une durée de sept ans et qu'il ne peut pas être congédié en raison de décisions à caractère prudentiel qu'il a prise; la protection contre les poursuites dans la mesure où le BSIF a agi de bonne foi; aucune obligation envers les actionnaires; les frais sont établis en fonction de ce que l'organisme estime nécessaire à accomplir; une politique en matière de conflits d'intérêts; et la rotation des principaux surveillants tous les trois à cinq ans. Mme Dickson note que les institutions que le BSIF surveille ne sont pas appelées des « clients » et que personne n'a suggéré que les responsables de la réglementation

soient soumis à une rotation. Elle indique que si les cabinets d'audit s'objectent à la rotation obligatoire des cabinets, ils devraient élaborer une proposition qui réponde à la question essentielle. Mme Dickson ajoute que le BSIF a abandonné les audits conjoints en raison de préoccupations à l'égard de la diminution de la responsabilisation dans son ensemble.

Lors d'un vote électronique, 73 % des participants au symposium convenaient que les cabinets d'audit doivent changer leur culture et passer d'une culture qui est axée sur le service à la clientèle (à la direction) et qui le récompense à une qui est axée sur le service public et la protection de l'investisseur et qui les récompense.

Le rôle des comités d'audit

Les comités d'audit peuvent jouer un rôle important et Mme Dickson ajoute : « Vous obtenez ce que vous payez ». Elle indique que les comités d'audit pourraient être plus exigeants. Les conseils d'administration qui ont accès à de bonnes informations font un meilleur travail que les autres; si les conseils d'administration n'obtiennent pas les informations dont ils ont besoin, il leur appartient de régler le problème. En appuyant la direction et non l'auditeur, les comités d'audit accordent à la direction un pouvoir sur l'auditeur externe.

Les propositions actuelles

En ce qui a trait au concept « trop importants pour faire faillite », Mme Dickson note qu'il est important de tenter de prévenir les faillites en premier lieu et d'avoir à l'avance un plan de redressement en place. Elle indique également qu'il est tout à fait logique d'avoir des informations sur les facteurs de vulnérabilité. Mme Dickson note que les auditeurs qui démontrent un excès de confiance rendent le BSIF nerveux, ajoutant qu'elle a rencontré des auditeurs qui affirment qu'il n'y a rien qu'ils ne peuvent auditer. Elle demande que la profession soit plus ouverte à l'égard des défis qu'elle doit relever.

Bill Rice, président

Autorités canadiennes en valeurs mobilières et Alberta Securities Commission

L'intégrité de l'opinion de l'auditeur

M. Rice affirme qu'il est dans l'intérêt des marchés de capitaux et de la profession de l'audit d'informer les autorités en valeurs mobilières, afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées. Notant que la communication d'informations est au cœur de ce que les organismes de réglementation des valeurs mobilières réglementent, M. Rice indique que les états financiers jouent un rôle important. La communication d'informations relève de la responsabilité des émetteurs et, en outre, bien que les autorités en valeurs mobilières approuvent la forme des communications, elles doivent se fier sur ce que les émetteurs disent.

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

M. Rice note que le concept qu'un professionnel a revu de façon indépendante les états financiers et est prêt à donner une opinion sur ceux-ci est extrêmement important, ajoutant qu'il ne voudrait pas que cette importance soit remise en question. Il se dit préoccupé par l'attention portée à l'intégrité de l'opinion de l'auditeur, en ce que des questions fondamentales sont soulevées sur l'intégrité de la profession. Il encourage la profession de l'audit à défendre sa réputation ou à contrer les arguments qui donnent à penser qu'elle a perdu son professionnalisme, ce qui, selon lui, pourrait entraîner de graves conséquences sur le plan de la réglementation.

Il demande si des clarifications peuvent être incluses dans les états financiers. Il demande également, dans le cas où l'auditeur est mal à l'aise avec l'évaluation, est-il approprié de donner une opinion? Il note que l'industrie et les marchés de capitaux ont peut-être évolué de façon à pouvoir tolérer des commentaires. Si les auditeurs ne peuvent rendre un jugement indépendant, il est ironique que nous ayons adopté les normes internationales d'information financière (IFRS), qui sont fondées sur des principes et requièrent plus de jugement.

L'objectivité et l'indépendance

M. Rice indique que donner à penser que la durée d'une relation puisse nuire à la fiabilité d'une opinion contredit le concept que la connaissance et l'expérience ont une grande valeur. Une situation peut exister où un professionnel n'est peut-être pas entièrement indépendant, mais où il peut quand même rendre un jugement indépendant. Il encourage la profession de l'audit à préciser où les auditeurs doivent fixer les limites.

Les propositions actuelles

M. Rice indique qu'il hésite à se prononcer sur les diverses propositions de réforme de l'audit, mais que les organismes de réglementation doivent être mieux informés sur les questions, comme les avantages par rapport aux coûts financiers et non financiers. Il ajoute que les organismes de réglementation aimeraient savoir si les réformes proposées répondent à un désir de changement ou si elles amélioreront vraiment la situation. Il reconnaît que si des réformes sont en cours aux États-Unis et en Europe, le Canada n'aura d'autre choix que de suivre. Toutefois, il aimerait que le Canada adopte une position ferme sur les principes auxquels il croit.

Robert Muter, associé principal à la retraite **PwC**

Présentation de diapositives

Une reddition de comptes plus complète

M. Muter note que les auditeurs veulent effectuer des changements à la présentation de l'information financière. Il examine le fait de changer le rapport d'audit pour qu'il décrive mieux le rôle et la responsabilité de l'auditeur et qu'il soit axé sur une meilleure compréhension de l'audit en soi. Cela comprendrait : le sens de la notion d'assurance raisonnable; le concept de seuil de signification; la responsabilité de l'auditeur en matière d'informations non sujettes à l'audit mais comprises dans le rapport annuel; et la responsabilité de l'auditeur en matière de fraude.

Élargir l'assurance procurée par un audit à d'autres informations

M. Muter indique que les principes liés à cette proposition devraient inclure l'avantage net pour les utilisateurs, le maintien de la rapidité de la présentation de l'information financière, et des critères clairs à l'égard de ce qui est présenté, comme les rapports de gestion, les mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et les communiqués de presse. Il souligne que les communiqués de presse pourraient présenter un défi, étant donné qu'ils pourraient ralentir le processus.

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

L'analyse par l'auditeur de la situation financière et des résultats d'exploitation

Les préoccupations concernant cette proposition comprennent le risque de subjectivité et d'incohérence, la faisabilité et l'opportunité, les répercussions sur la candeur des communications et l'incohérence avec le modèle actuel de présentation de l'information financière. M. Muter demande ce que cela signifie lorsque les investisseurs indiquent qu'ils désirent des informations originales. Il donne un aperçu des possibles solutions à l'analyse par l'auditeur, y compris une

analyse plus importante par le comité d'audit et l'utilisation obligatoire du langage du paragraphe d'observations, particulièrement à l'égard des estimations de la direction. Il indique que cette dernière centrerait mieux l'attention de la direction, du comité d'audit et des investisseurs.

Les autres observations de M. Muter sur la présentation de l'information financière comprennent l'élargissement de la communication avec les organismes de réglementation par les auditeurs et la direction d'entreprise. Il encourage la collaboration entre l'IAASB et le PCAOB à l'égard du rapport de l'auditeur.

Les commentaires sur les propositions actuelles

M. Muter donne un aperçu de plusieurs inconvénients liés à la rotation obligatoire des cabinets, dont la perte des connaissances cumulatives de l'auditeur et le fait de miner le rôle du comité d'audit. Il indique qu'une sévère application des normes à l'audit des estimations par la direction soulève un scepticisme, et qu'il serait bénéfique que la profession s'investisse plus dans ce domaine et s'y concentre.

Le rôle du comité d'audit

Mr. Muter note que le rôle du comité d'audit dans la gestion de la relation entre le cabinet d'audit et la société devrait être étudié davantage et qu'il devrait y avoir plus de communications entre le comité d'audit et les actionnaires.

Les priorités du Canada

M. Muter propose que le Canada établisse un mécanisme pour coordonner les normes canadiennes et la réponse réglementaire et législative aux développements mondiaux. Il indique que la profession doit continuer à accorder la priorité à la qualité des audits, y compris l'esprit critique, l'objectivité et les préoccupations à l'égard des conflits d'intérêts.

Table ronde 3 du symposium - Les points de vue du comité d'audit - Un outil pour améliorer la qualité des audits

William Kinney, Prothro Chair in Business, McCombs School of Business, University of Texas

Zoe-Vonna Palmrose, Hansen Professor of Business Administration, University of Washington

Amanda Win, associée de recherche, University of Washington

Présentation de diapositives

La démarche de la recherche

M. Kinney indique que des comités d'audit indépendants sont essentiels à la qualité des audits, mais que toutefois, ils ne sont pas réglementés et leur perception de la qualité des audits reste mal connue. M. Kinney et ses associés ont mené des entrevues avec 10 membres éminents de comités d'audit canadiens, ayant une expérience variée.

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

La perception des comités d'audit

Les résultats de la recherche indiquent un niveau de satisfaction générale parmi les membres de comités d'audit à l'égard des mécanismes actuels, y compris les communications avec les auditeurs. Les répondants indiquent qu'ils veulent l'expertise des cabinets d'audit, l'attention d'un associé nommé pour les audits et l'appui fourni par les réseaux d'audit mondiaux. Les membres indiquent qu'ils peuvent gérer les questions d'indépendance, y compris les services non liés à l'audit. Toutefois, ils expriment un agacement en raison du fait qu'ils sont constamment encouragés à retenir des services non liés à l'audit. Le choix des membres de comités d'audit doit exiger plus de démarches et d'attention. Les questions de conformité requièrent la participation du comité d'audit et de l'associé responsable de la mission et d'autres dirigeants. Les membres veulent et requièrent des suggestions directes des organismes de réglementation sur la qualité des audits à la suite d'inspections.

La perception des cabinets d'audit

Il y a un niveau de satisfaction générale en ce qui concerne les audits et les normes d'audit, bien que les membres indiquent qu'il y a trop peu de grands cabinets d'audit. Ils apprécient l'ampleur et les connaissances des réseaux mondiaux. Ils estiment que les relations et une culture qui encourage l'esprit critique sont essentielles. Un grand nombre de communications obligatoires peuvent donner lieu à un recours excessif aux paragraphes passe-partout par les comités d'audit. Les comités d'audit s'attendent à ce que les auditeurs remettent en question la direction et qu'ils fassent preuve d'un esprit critique. Les répondants indiquent que la concurrence en matière d'honoraires d'audit nuit à la concentration et à l'établissement nécessaire de relations. Pour les membres de comités d'audit, un audit de grande qualité est l'enjeu de la protection.

La perception des organismes de réglementation et de normalisation

Les répondants indiquent qu'ils ont peu de contact avec les organismes de réglementation et de normalisation et ajoutent que les changements continus apportés aux exigences en matière de reddition de comptes et de communications sont un fardeau. Les inspections sont presque certainement nécessaires à la qualité des audits, mais les comités d'audit estiment que les rapports d'inspection publiés par le CCRC et le PCAOB ne sont pas utiles à leurs activités de surveillance. Certains membres de comités indiquent qu'il serait plus opportun d'avoir une communication directe avec les inspecteurs du CCRC/PCAOB, surtout si les inspecteurs ont des questions à l'égard de leurs audits. Plus de communications publiques par l'auditeur ne peuvent remplacer une communication accrue d'informations par la direction ou le comité d'audit.

La perception des questions actuelles

Les répondants sont opposés à la rotation des cabinets d'audit, à la discussion et l'analyse par l'auditeur de la situation financière et des résultats d'exploitation et aux cabinets exclusivement d'audit, aux motifs que ces propositions nuiraient aux relations actuelles, diminueraient les communications et décourageraient les professionnels à entrer dans la profession de l'audit. Les membres de comités d'audit sont également préoccupés par les conséquences de la rotation obligatoire des cabinets d'audit sur leurs réseaux de conseillers professionnels, étant donné qu'ils devraient également faire la rotation des cabinets de services autres que l'audit. Ils se sont adaptés à la rotation périodique des associés.

Lors d'un vote électronique, 90 % des participants au symposium ont convenu que continuer à renforcer la gouvernance d'entreprise et la surveillance de l'auditeur par le comité d'audit sera plus efficace que des réformes structurelles des cabinets d'audit.

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

La discussion informelle

À la suite de la présentation, les cinq membres de la table ronde participent à une discussion informelle sur les résultats de recherches et d'autres questions. Les thèmes de réflexion comprennent la charge de travail du comité d'audit, la complexité croissante de la présentation de l'information financière, et la valeur de la contribution de l'auditeur. Ils analysent également la pertinence des états financiers et l'importance de l'indépendance, de l'objectivité et de l'esprit critique de l'auditeur.

La table ronde pour définir les plus importants changements requis

À la fin de la séance, il est demandé aux participants de chaque table ronde du symposium d'indiquer le changement qu'ils aimeraient apporter à la structure de l'audit, la gouvernance de l'entreprise, et/ou au rôle des comités d'audit. Les réponses comprennent :

La transparence

- une plus grande transparence du processus d'inspection
- mettre les rapports d'inspection à la disposition des présidents de comités d'audit

La présentation de l'information financière

- changer le modèle de présentation de l'information
- améliorer la présentation de l'information financière afin de diminuer la nécessité d'une analyse par l'auditeur de la situation financière et des résultats d'exploitation et l'utilisation élargie des paragraphes d'observations
- améliorer le référentiel des informations à fournir
- l'utilisation accrue des paragraphes d'observations dans le rapport d'audit
- reformuler le rapport de gestion afin de le rendre plus pertinent et éviter la duplication
- publier la lettre de l'auditeur au comité d'audit dans la notice annuelle
- plus d'informations comprises dans la mission d'audit et d'assurance

Les comités d'audit

- moins de propositions et plus de décisions du comité d'audit

La réglementation

- plus de cohérence au sein des obligations réglementaires
- un système d'élaboration de normes comptables qui soit plus cohérent et mieux coordonné

Les commentaires en conclusion

M. Brian Hunt, directeur général du CCRC, résume les [résultats du vote électronique sur 14 questions](#) posées aux participants plus tôt dans la journée.

En conclusion, il indique que le Canada devrait élaborer sa propre solution et chercher à imprimer sa marque sur le monde au lieu de se voir imposer des solutions d'autres juridictions. Il ajoute que le CCRC continuera à aller de l'avant avec les diverses parties prenantes pour élaborer une stratégie coordonnée.

La pratique de l'audit dans la prochaine décennie

DÉFIS ET CHANGEMENT

M. Nick Le Pan, président du conseil d'administration du CCRC, indique que le CCRC continue de croire que l'audit au Canada est solide. Bien que les inspections du CCRC aient relevé des lacunes, il note que le CCRC constate du très bon travail d'audit. Il examine certains des thèmes de la journée, y compris l'indépendance, l'objectivité, l'esprit critique, la transparence à l'égard de la communication des rapports d'inspection, les défis des organismes de réglementation et la pertinence de la présentation d'états financiers.